

BUREAU

Séance du 15 septembre 2023

Délibération BU_20230915_006

Convention relative aux rencontres juridiques des services d'incendie et de secours en VIENNE 2023

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le projet de convention, ci-annexé, relatif aux rencontres juridiques des services d'incendie et de secours en Vienne 2023;

DECIDE :

Article unique. La convention, ci-annexée, relative aux rencontres juridiques des services d'incendie et de secours en Vienne 2023 est approuvée et Monsieur le président, ou son représentant, est autorisé à la signer.

Marc FLEURET